

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON D'ESTREES SAINT DENIS
COMMUNE DE GOURNAY SUR ARONDE

ARRETE DE CREATION DE NUMERO DE VOIE

003-2024

Le Maire de la commune de GOURNAY SUR ARONDE,
VU l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la numérotation de toutes les habitations de la commune de GOURNAY SUR ARONDE;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Sont créés les numéros de voie suivants :

N° Parcelle	N° de voie	Extension	Libellé
DP/1554	12		Place du Jeu de Paume

ARTICLE 2 :

Le Présent arrêté sera adressé à :

- Le service du cadastre
- Le service National des adresses du groupe LA POSTE
- ERDF
- La Direction Générale des Finances Publiques.

GOURNAY SUR ARONDE, le 16 février 2024

Le Maire,

Daniel FORGE

